

Brambles

Politique Fiscale

Brambles Limited

Dernière révision : 1 Janvier 2020

Version 2.0

Introduction

Le Code de conduite de Brambles fournit un cadre éthique et juridique pour tous les employés, et notre politique fiscale s'harmonise avec les principes du Code de Conduite, et s'applique à l'ensemble des entreprises Brambles du monde entier.

Brambles s'engage à respecter les lois fiscales et à entretenir des relations ouvertes et constructives avec les autorités fiscales. Par essence, la législation fiscale est complexe. Brambles s'efforce de respecter les lois en la matière en payant le montant exact des taxes et impôts dus dans la juridiction concernée, en communiquant les renseignements pertinents et en réclamant les exonérations ou les avantages dont le groupe est en droit de bénéficier. Nous sommes favorables au renforcement de la transparence des entreprises pour ce qui est des paiements et des processus fiscaux, en vue de renforcer la confiance du public, et nous avons adopté le code de transparence fiscale volontaire (« *Voluntary Tax Transparency* ») de l'*Australian Board of Taxation*.

Nous payons des impôts sur le revenu des sociétés, des droits de douanes, des cotisations en tant qu'employeur et d'autres impôts et taxes. De plus, nous prélevons et payons les cotisations des employés ainsi que des impôts indirects, comme la taxe de vente et la TVA. Les taxes et impôts que nous payons et prélevons constituent une part importante de la contribution économique aux pays dans lesquels nous exerçons.

Notre engagement repose sur les principes suivants :

1. Gestion des risques fiscaux et cadre de gouvernance

Nous adhérons au cadre de gestion des risques de Brambles dans le cadre de nos processus de contrôle internes. Nous identifions, évaluons et gérons les risques fiscaux et les prenons en considération de manière appropriée. Nous appliquons des mesures de gestion des risques, y compris des contrôles concernant les risques suivants :

- Risques relatifs aux opérations et aux transactions – le risque d'un jugement, d'une expertise et d'une considération fiscale inadéquats lors de transactions commerciales, et d'une mise en œuvre ou d'une gestion médiocre des principaux risques, y compris la fourniture d'une documentation inappropriée pour justifier les positions prises. Les principaux contrôles consistent notamment à obtenir l'approbation des secteurs fonctionnels clés, y compris du Service fiscal du groupe, conformément à un cadre applicable pour les approbations.
- Risque en matière de conformité – risque de dépôt tardif de déclaration ou de déclarations erronées. Les principaux contrôles consistent notamment à créer une base de données centrale permettant de surveiller le dépôt des déclarations fiscales et à recourir à des cabinets d'experts-comptables externes pour la préparation ou l'examen de ces déclarations.
- Risque lié à la comptabilité fiscale – le risque d'anomalies significatives au niveau des états financiers, comme défini dans les normes comptables pertinentes. Les principaux contrôles consistent notamment à fournir des instructions sur la comptabilité fiscale aux préparateurs des états financiers, ainsi qu'à faire vérifier et approuver les soldes fiscaux importants par le Service fiscal du groupe.
- Risque externe et de gestion – risque associé aux nouvelles lois et à la gestion de la fonction fiscale. Les principaux contrôles consistent notamment à s'assurer que les politiques et procédures appropriées sont en place, maintenues et utilisées de manière constante partout dans le monde, et que l'équipe mondiale chargée de la fiscalité dispose des compétences et de l'expérience requises pour une mise en œuvre satisfaisante de l'approche adoptée.

Une fois identifiés, les principaux risques et problèmes liés à la fiscalité sont communiqués au comité d'audit et au conseil d'administration de Brambles.

2. Niveau de risque en matière fiscale que Brambles est disposé à accepter

La gestion efficace des risques, y compris des risques fiscaux, est fondamentale pour la croissance continue et le succès de Brambles. La gestion efficace des risques fait partie intégrante de nos processus d'entreprise. Brambles a conçu et mis en œuvre des systèmes de contrôle internes et des processus de gestion des risques, y compris ceux pertinents pour les risques fiscaux. Ces mécanismes sont passés en revue par le conseil d'administration.

Les procédures de gouvernance internes influent sur les niveaux acceptables de risques à travers les activités suivantes :

- identifier, analyser et classer les questions relatives aux risques (notamment en matière de fiscalité), de façon constante, à l'aide d'une méthodologie commune;
- faire de notre tolérance aux risques concernant les questions fiscales un élément majeur dans notre prise de décision; et
- demander l'approbation des cadres supérieurs ou du conseil d'administration pour les transactions, selon un processus d'approbation tenant compte du niveau de risque et de l'importance des conséquences en jeu.

Nous adhérons à la législation fiscale pertinente et nous efforçons de minimiser les risques d'incertitude ou de litiges. Pour les transactions substantielles, nous recherchons la certitude, par exemple en obtenant des conseils externes et des avis juridiques, ou par le biais d'accords avec les autorités fiscales lorsque la loi est incertaine ou complexe.

3. Stratégie et planification fiscales

Le Code de conduite de Brambles stipule que toutes les activités professionnelles doivent être réalisées conformément aux législations et aux réglementations des pays dans lesquels l'entreprise est située. Notre stratégie et notre planification en matière de fiscalité soutiennent notre stratégie d'entreprise et reflètent notre activité commerciale et économique. Conformément à un processus d'approbation tenant compte du niveau de risque et de l'importance des conséquences en jeu, les acteurs pertinents du groupe Brambles – y compris le conseil d'administration de Brambles, le PDG, le directeur financier et les cadres occupant des fonctions comptables, juridiques, commerciales et de trésorerie – sont impliqués et doivent veiller à ce que les transactions soient acceptables.

Nous réalisons des transactions intra-groupes sur la base du principe de la pleine concurrence et conformément aux principes de l'OCDE en matière de prix de transfert.

Brambles ne recherche pas l'évitement fiscal par le biais d'accords artificiels, ou d'accords avec des « paradis fiscaux », dénués d'objectifs commerciaux.

4. Approche vis-à-vis des autorités fiscales

Nous cherchons à établir et à maintenir des relations avec les autorités gouvernementales et fiscales qui soient à la fois constructives et basées sur la confiance et le respect mutuel. Brambles respecte la législation fiscale de chaque pays, mais si des inexactitudes surviennent, elles seront volontairement communiquées aux autorités fiscales.

Nous collaborons si possible avec les autorités fiscales pour régler les éventuels litiges et pour parvenir à un accord et une certitude précoces.

Si des litiges majeurs surviennent et qu’aucun accord ne peut être trouvé avec les autorités fiscales, et si nous sommes d’avis que la position de la société est correcte, nous serons prêts à porter l’affaire devant les tribunaux.

Nous coopérons avec les gouvernements et leurs divers organismes afin de développer les lois et les administrations fiscales, que ce soit directement ou par le biais d’associations professionnelles et autres associations similaires, comme approprié.

Les faibles taux de risque qui nous ont été attribués par le Trésor public australien (Australian Taxation Office) et par l’administration fiscale britannique (*Her Majesty Revenue & Customs*) illustrent, entre autres, notre approche.

5. Rôles et responsabilités

Le tableau suivant fournit un aperçu sur les rôles et responsabilités en matière de gestion des risques au sein du groupe Brambles :

Rôle	Responsabilité
Conseil d’administration de Brambles :	Le C.A. de Brambles Ltd. est chargé de définir la propension au risque du Groupe, ainsi que son cadre de gestion du risque et ses systèmes de contrôle internes, y compris l’approbation de sa politique fiscale.
La Commission d’Audit	La Commission d’Audit assiste le C.A. dans l’application de la gouvernance d’entreprise et ses responsabilités de contrôle, y compris l’efficacité de la gestion des principaux risques du groupe, y compris les risques fiscaux.
Le directeur financier (CFO)	Le CFO est chargé de la direction des risques financiers de Brambles, y compris les risques fiscaux, et de la communication de ces risques à la Commission d’Audit et au C.A. de Brambles.
Le vice-président du Groupe – Fiscalité (Group VP Tax)	Le Group VP Tax est chargé de la conception de la politique fiscale, et du cadre de gestion des risques fiscaux ; il est responsable du maintien de procédés et contrôles appropriés, et de la fourniture d’une assistance spécialisée.
Vice-président régionaux – Fiscalité (Regional VP’s Tax)	Les Regional VP’s Tax et leurs équipes sont chargés de la conformité avec la politique fiscale à l’échelon régional, ainsi que du maintien du cadre de gestion des risques fiscaux et de la fourniture d’une assistance spécialisée aux entreprises régionales.

Contrôleurs financiers régionaux	Les contrôleurs financiers régionaux sont chargés de la conformité avec la législation locale et la politique fiscale à l'échelle de l'entreprise, du traitement des transactions jusqu'aux déclarations de revenus et la production de déclarations fiscales, avec l'assistance de conseillers externes et de Regional VP's Tax, le cas échéant.
---	---

6. Obligations législatives au Royaume-Uni

Le présent document est publié conformément au paragraphe 16(2) de l'Annexe 19 de la loi *Finance Act 2016* pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

7. Approbation du Conseil d'Administration

La présente politique a été ratifiée par le Conseil d'Administration le 27 juin 2019.